



Bapst Pierre-Alain, Pauchard Marc

Financement des frais de transport des élèves SAF

Cosignataires : 26

Réception au SGC : 21.12.23

Transmission au CE : *21.12.23

Dépôt et Développement

Il est important de soutenir les jeunes talents bénéficiant d'un statut Sports-Arts-Formation (ci-après : SAF). Or, il existe des inégalités de traitement quant à la prise en charge des frais de transport dans notre canton pour les élèves de l'école obligatoire. Cette motion a pour but de les corriger.

Les parents concernés mettent à disposition leur temps et assume des frais liés à l'activité de leurs enfants pour assurer le développement de leur talent. L'un des obstacles rencontrés est le coût du transport lorsque les élèves doivent changer d'école pour rejoindre l'établissement où ils pourront bénéficier d'une formation spécifique. Celui-ci a été défini par l'Etat.

A l'heure actuelle, la loi scolaire précise que les frais de transport sont à la charge des communes et, de façon subsidiaire, des parents lors d'un changement d'établissement scolaire. Cela engendre des inégalités et pénalise un petit nombre de parents d'élèves SAF qui doivent prendre en charge les frais de déplacement lors d'un changement de cercle scolaire.

Par le biais de cette motion, nous souhaitons que la loi scolaire soit modifiée afin d'intégrer une prise en charge des frais de transport pour les élèves SAF. Elle poursuivra les trois objectifs suivants :

1. Egalité de traitement : garantir que tous les élèves SAF du canton de Fribourg bénéficient d'un soutien équitable, indépendamment de leur commune de résidence.
2. Financement étatique des frais de transport : proposer que l'Etat prenne en charge les frais de transport des élèves SAF sur le fonds de promotion du sport ou un fonds similaire pour les activités culturelles.
3. Encouragement au sport et à la culture : renforcer l'encouragement des jeunes talents en allégeant la charge financière des familles et en favorisant un accès équitable aux opportunités.

Par ce biais, nous affirmons notre engagement envers le développement et le soutien des jeunes talents de notre canton. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir de notre société, qui permet de valoriser le sport et la culture en garantissant l'égalité des chances à tous les jeunes méritants.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).